



CONDITIONS D'UTILISATION EN FRANCE D'UN INDICATIF ETRANGER DU SERVICE RADIOAMATEUR

Tout radioamateur français ou étranger résidant en France est tenu de respecter la réglementation française et notamment la décision de l'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes n°2013-1515 du 17 décembre 2013 modifiant la décision n° 2012-1241 du 02 octobre 2012 homologuée par l'arrêté du 4 mars 2014 (JORF du 12 mars 2014) ainsi que l'arrêté du 23 avril 2012 modifiant l'arrêté du septembre 2000 modifié fixant les conditions d'obtention des certificats d'opérateur des services d'amateur.

Pour tout renseignement concernant l'autorisation radioamateur en France, s'adresser à :

ANFR
DLC- Service Radioamateurs
4 rue Alphonse Matter-BP 8314
88108 SAINT DIE DES VOSGES
N° international Tél. : 33 3 29 42 20 74

Pays d'origine :

- A pays membres de l'Union européenne (UE)
- B pays hors UE appliquant la recommandation TR/61-01 de la CEPT
(Conférence Européenne des Postes et des Télécommunications)
- C pays hors U.E appliquant la recommandation TR/61-02 de la CEPT
- D pays ayant signé un accord d'Etat à Etat avec la France
- E autres pays (pas d'autorisations)

A Pays membres de l'Union européenne :

Allemagne	Autriche	Bulgarie	Belgique	Chypre	Croatie	Danemark
Espagne	Estonie	Finlande	Grèce	Hongrie	Irlande	Italie
Lettonie	Lituanie	Luxembourg	Malte	Pays-Bas	Pologne	Portugal
RépTchèque	Roumanie	Royaume-Uni	Slovaquie	Slovénie	Suède	

B Pays hors UE appliquant la recommandation TR/61-01 de la CEPT :

Albanie, Afrique du Sud, Antilles Néerlandaises, Australie, Biélorussie, Bosnie Herzégovine, Canada, Curacao, Etats-Unis, Fédération de Russie, Islande, Israel, Liechtenstein, Macédoine, Monaco, Moldavie, Montenegro, Norvège, Nouvelle-Zélande, Pérou, Serbie, Suisse, Turquie, Ukraine

C Pays hors UE appliquant la recommandation T/R 61-02 de la CEPT :

Albanie, Afrique du Sud, Australie, Biélorussie, Curacao, Fédération de Russie, Hong Kong, Israël, Islande, Macédoine, Moldavie, Monaco, Monténégro, Norvège, Nouvelle-Zélande, Serbie, Suisse, Turquie

D Pays ayant signé un accord d'Etat à Etat avec la France :

Australie, Brésil, Canada, Côte d'Ivoire, Etats-Unis, Japon, Kenya, Monaco, Royaume de Thaïlande

E Autres pays

Durée du séjour	Pays	Indicatif	Formalités
Séjour de moins de 3 mois	A (<i>Etats membres de l'Union Européenne</i>) <i>Allemagne, Autriche, Bulgarie, Belgique, Chypre, Croatie, Danemark, Espagne, Estonie, Finlande, Grèce, Hongrie, Irlande, Italie, Lettonie, Lituanie, Luxembourg, Malte, Pays-Bas, Pologne, Portugal, Rép Tchèque, Royaume-Uni, Roumanie, Slovénie, Slovaquie, Suède.</i>	(1) F/+ indicatif national/P	Dispensé de demande d'indicatif
	B (<i>TR 61-01 hors U.E</i>) <i>Albanie, Afrique du Sud, Antilles Néerlandaises, Australie, Biélorussie, Bosnie Herzégovine, Canada, Curacao, Etats-Unis, Fédération de Russie, Islande, Israël, Liechtenstein, Macédoine, Moldavie, Monaco, Monténégro, Norvège, Nouvelle-Zélande, Pérou, Serbie, Suisse, Turquie, Ukraine.</i>	(1) F/+ indicatif national/P	Dispensé de demande d'indicatif
	D (<i>accord d'Etat à Etat</i>) <i>Australie, Brésil, Canada, Côte d'Ivoire, Etats-Unis, Japon, Kenya, Royaume de Thaïlande</i>	(1) F/+ indicatif national/P	Dispensé de demande d'indicatif
	E Autres Pays		Pas d'autorisation
Séjour de plus 3 mois	A (<i>Etats membres de l'Union Européenne</i>) <i>Allemagne, Autriche, Bulgarie, Belgique, Chypre, Danemark, Espagne, Croatie, Estonie, Finlande, Grèce, Hongrie, Irlande, Italie, Lettonie, Lituanie, Luxembourg, Malte, Pays-Bas, Pologne, Portugal, Rép Tchèque, Royaume-Uni, Roumanie, Slovénie, Slovaquie, Suède.</i>	F4Vxx (CEPT)	Demande d'autorisation (sous réserve d'être installé en France pour un séjour supérieur à 3 mois)
	C (<i>TR 61-02 hors U.E</i>) <i>Albanie, Afrique du Sud, Biélorussie, Australie, Curacao, Fédération de Russie, Hong Kong, Israël, Islande, Macédoine, Moldavie, Monaco, Monténégro, Norvège, Nouvelle-Zélande, Serbie, Suisse, Turquie.</i>	F4Wxx	Demande d'autorisation
	D (<i>accord d'Etat à Etat</i>) <i>Australie, Brésil, Canada, Côte d'Ivoire, Etats-Unis, Japon, Kenya, Royaume de Thaïlande</i>	F4Wxx	Demande d'autorisation
	E Autres Pays		Pas d'autorisation

(1) F (France métropolitaine) TK (Corse) FG (Guadeloupe) FM (Martinique) FR (Réunion) FP (St Pierre et Miquelon) FH (Mayotte)
Exemple : F/+ indicatif du pays

Il n'y a pas de réciprocité en France pour les classes Novice de radioamateur.
(There isn't reciprocity in France for novice amateur)

Pour une demande d'indicatif pour les périodes supérieures à 3 mois sur le territoire national, le demandeur doit joindre à sa demande les pièces suivantes :

- la copie de son certificat « **HAREC** » délivré par l'administration où l'examen s'est déroulée
- la licence en cours de validité (veuillez préciser la durée de validité de votre licence délivrée par l'administration de votre pays et fournir ce document en français ou en anglais).
- une preuve de son installation en France depuis plus de trois mois (ex: facture d'électricité ou de téléphone fixe)
- le règlement de la taxe libellé en **Euro** : 46 € pour licence valable 1 an et établi à l'ordre de **REGIE RECETTES MEFI MAISONS-ALFORT (uniquement)**, par chèque ou mandat cash tiré sur un établissement représenté en France. Si vous choisissez un autre mode de règlement (eurochèque ...), n'omettez pas de majorer le montant de la taxe de licence des frais de change correspondants.
- une copie d'un justificatif d'identité (carte d'identité ou passeport)

For a request superior to 3 months in France, the petitioner must join to his application the following documents :

- the photocopy of HAREC certificate delivered by the administration of your country
- the license (please indicate the lasting quality of your licence issued by the administration of your country and supply this document either in French or in English)
- a proof of being set up in France for more than 3 months (ex: electricity or home phone invoice).
- the payment of the tax written in euro: 46 € for one year licence to the order of the **REGIE RECETTES MEFI MAISONS - ALFORT (only)**, by cheque or mandat cash drawn on an institution represented in France .
- If you choose another means of payment (euro cheque) do not forget to raise the price of the tax of licence of the corresponding exchange expenses.
- a proof of your identity (passport, national identity card).